



AYTRÉ

DELIBERATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

SÉANCE DU 15 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin, le Conseil d'Administration du CCAS, s'est réuni en session ordinaire,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE : Mme CHATENAY-MORENO Valentine

- Etaient présents : M. LATREUILLE Arnaud, Mme de SAINT DO Hélène, M. VIEULES Robin, M. TATOU Abdelouahed, Mme NIVALT Nadine, Mme DESPRES Sophie, Mme BEAUMEISTER Joseline, Mme VELLY Julie, M. DESSED Jacky, Mme GEHAUT Annie, M. SEYLER Patrice
- Absents excusés représentés : Mme GIRARD Martine ayant donné procuration à Mme de SAINT DO Hélène, M. JEAN Stéphane ayant donné procuration à Mme VELLY Julie, Mme LEPARC Alice, ayant donné procuration à Mme CHATENAY-MORENO Valentine, Mme QUINTEL Julie ayant donné procuration à Mme BEAUMEISTER Joseline et M. Txomin OLAZABAL ayant donné procuration à Mme GEHAUT Annie, Mme RAGOT ayant donné procuration à M. SEYLER Patrice
- Absente excusée : Mme Hélène RATA,
- Secrétaire de séance : M. TATOU Abdelouahed
- Invitées : Mme BALLERY Muriel, directrice du CCAS, Sue GAYRAUD, assistante de direction

N° D30_26

DATE DE CONVOCATION 05/06/2026

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE 19

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS (dont la présidente)
OU AYANT DONNÉ UNE PROCURATION 18

NOMBRE DE VOTANTS 18 CONTRE 00

POUR 18 ABSTENTIONS 00

Objet : PÔLE FINANCES – BP 2026 - Affectation définitive de résultat 2025 budget principal du CCAS 2026

Madame la Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale rappelle aux membres du Conseil d'Administration que lors de la séance du 09 février 2026, le Conseil d'Administration a constaté les résultats 2025 et procédé à leur affectation prévisionnelle au Budget Primitif 2026.

En effet, l'article L 2311-5 autorise la collectivité « à reporter de manière anticipée au budget le résultat de fonctionnement », avant l'adoption de son Compte Financier Unique.

Le Conseil d'Administration ayant désormais approuvé le Compte Financier Unique, il convient désormais d'entériner les résultats et leur affectation de façon définitive.

Les résultats et leur affectation définitive sont identiques à ceux votés lors de la séance du 09 février 2026.

Le résultat de clôture 2025 du budget CCAS d'Aytré se présente comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes 2025	898 435,93 €	8 839,05 €	907 274,98 €
Dépenses 2025	793 168,14 €	209 971,39 €	1 003 139,53 €
Résultat de l'exercice 2025	105 267,79 €	- 201 132,34 €	- 95 864,55 €
Résultat antérieur reporté	-17 365,33 €	205 347,12 €	187 981,79 €
Résultat cumulé	87 902,46 €	4 214,78 €	92 117,24 €
Résultat affectable	87 902,46 €	4 214,78 €	95 864,55 €

En application des articles L. 2311-5, R. 2311-11, R. 2221-48-1, R. 2221-90-1, R. 2311-13, D. 5217-12 et D. 5217-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n° 08 du 9 février 2026 affectant la reprise anticipée des résultats 2025 au BP 2026 du budget principal du CCAS

Le Conseil d'Administration, après avoir voté, décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : D'affecter ce résultat définitif sur le budget principal du CCAS 2026 comme suit :

En section de fonctionnement :

Excédent reporté (compte 002) : **87 902.46 €**

En section d'investissement :

Excédent reporté (compte 001) : **4 214.78 €**

Article 2 : D'autoriser Madame la Présidente ou ses représentantes à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour extrait conforme,

La Vice-Présidente du CCAS,



Valentine CHATENAY-MORENO